

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 février 2020

Délibération N° 2020/045

**AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE
REGULARISATION DE SUBVENTIONS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports, et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le règlement budgétaire et financier du Syndicat des Transports d'Ile de France, approuvé par délibération n° 2011/0886 du 7 décembre 2011 ;
- VU** la convention S1008 « 3^{ème} tranche Véligo » passée entre le Syndicat des Transports d'Ile de France et la SNCF le 5 octobre 2015 ;
- VU** la convention V8014 « Pôle PDU Persan Beaumont » passée entre le Syndicat des Transports d'Ile de France et la Ville de Persan le 16 février 2010 ;
- VU** la convention « Pôle PDU de Vincennes » passée entre le Syndicat des Transports d'Ile de France et la Ville de Vincennes le 17 décembre 2009 ;
- VU** l'annexe J3115 « Information voyageurs Réseau Mobilien 95-02 » passée entre le Syndicat des Transports d'Ile de France et CIF le 31 juillet 2014 ;
- VU** l'annexe J3117 « Information voyageurs Réseau Goussainville » passée entre le Syndicat des Transports d'Ile de France et CIF le 31 juillet 2014 ;
- VU** l'annexe J3118 « Information voyageurs Réseau Grand'R » passée entre le Syndicat des Transports d'Ile de France et CIF le 31 juillet 2014 ;
- VU** l'annexe J3119 « Information voyageurs Réseau Haut Val d'Oise » passée entre le Syndicat des Transports d'Ile de France et CIF le 31 juillet 2014 ;
- VU** la convention A2084 « création parc relais d'Emerainville » passée entre le Syndicat des Transports d'Ile de France et la Ville de Pontault Combault le 2 février 2018 ;
- VU** le rapport n° 2020/045 ;
- VU** l'avis de la Commission des investissements du 30 janvier 2020 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve la régularisation des subventions attribuées au titre de l'amélioration de la qualité de service, pour les opérations suivantes :

- SNCF Mobilités – convention S1008 « 3^{ème} tranche Véligo 15 gares » du 5/10/15 : délai de réalisation des travaux et de demande de solde prorogés jusqu'au 21/10/2021 ;
- Ville de Persan – Convention V8014 « Pôle de Persan Beaumont » du 16/02/2010 : autorisation du paiement du solde ;
- Ville de Vincennes – convention « Pôle PDU de Vincennes » du 17/12/2009 : autorisation du paiement de la subvention ;

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20200205-2020-045-DE
Date de télétransmission : 06/02/2020
Date de réception préfecture : 06/02/2020

- CIF- Annexe J3115 « Information voyageurs Réseau Mobilien 95-02 » du 31/07/2014 : délai de réalisation et de demande de solde prorogés jusqu'au 14/06/2020,
- CIF- Annexe J3117 « Information voyageurs Réseau Goussainville » du 31/07/2014 : délai de réalisation et de demande de solde prorogés jusqu'au 14/06/2020,
- CIF- Annexe J3118 « Information voyageurs Réseau Grand'R » du 31/07/2014 : délai de réalisation et de demande de solde prorogés jusqu'au 14/06/2020,
- CIF- Annexe J3119 « Information voyageurs Réseau Haut Val d'Oise » du 31/07/2014 : délai de réalisation et de demande de solde prorogés jusqu'au 14/06/2020.

ARTICLE 2 : prend acte du changement de maître d'ouvrage (initialement Ville de Pontault Combault, remplacée par la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne) dans le cadre de l'opération portant sur le financement de la création d'un parc relais à Emerainville, régie par la convention A2084 du 02/02/2018.

ARTICLE 3 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs d'Île-de-France Mobilités.

La présidente du Conseil
d'Île-de-France Mobilités



Valérie PÉCRESSÉ